

JOURNALITES :POURQUOI NOUS NE LES AIMONS PLUS ?

Rencontre –débat du 26 novembre 2015 à la Bibliothèque municipale de Bordeaux

Dans le cadre de l'exposition « La face cachée de la UNE »

INTRODUCTION par Jean-Marie Dupont

Cette rencontre est organisée par une association toute jeune –elle a, à peine trois ans-, l'Observatoire de la Déontologie de l'Information et plus spécifiquement par le groupe de Bordeaux, en partenariat avec deux de ses membres ,le Club de la Presse et l'Association des Lecteurs, Internautes et Mobinautes de Sud Ouest (ALIMSO).

Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les journalistes se préoccupent de déontologie c'est-à-dire des règles et des devoirs qui devraient régir l'exercice de leur profession : la première charte sur le sujet a été rédigée par le Syndicat National des Journalistes (SNJ) en 1918, mise à jour en 1938. En 1971 ,au congrès de Munich, la Fédération internationale des journalistes a adopté une Déclaration des Droits et des Devoirs des journalistes. Le débat a repris récemment à la suite de nombreux dérapages. Les Assises internationales du journalisme ont adopté à Lille en 2008 une charte Qualité de l'Information, et à l'issue des Etats généraux de la Presse écrite qui se sont tenus la même année à l'initiative du Président de la République, Nicolas Sarkozy, un projet de code déontologie destiné à être annexé à la Convention Collective Nationale des Journalistes a été élaboré par un comité présidé par Bruno Frappat, ancien rédacteur en chef du Monde puis de La Croix, ancien PDG de Bayard. Mais ce projet, pas plus que les précédents, n'a fait l'unanimité de la profession. Il n'existe donc aujourd'hui aucun texte relatif à la déontologie des journalistes ou des médias ayant une valeur contractuelle ou légale.

L'Observatoire de la Déontologie de l'Information (ODI), créé en quelque sorte par défaut en septembre 2012, présente deux caractéristiques originales :

-l'Association est tripartite ce qui veut dire que la déontologie de l'information ne concerne pas que les journalistes, elle implique aussi les patrons de presse et le public. En sont membres aujourd'hui des syndicats de journalistes(SNJ,CFDT), l'Union des Clubs de la Presse et spécifiquement celui de Bordeaux, des entreprises de presse comme l'AFP, Le Monde, La Montagne, Sud- Ouest, Radio France, France Télévision, le Syndicat de la Presse d'Information en ligne, et des associations représentant le public, Société des Lecteurs du Monde, de Sud-Ouest(ALIMSO),Enjeux e media (Ligue de l'Enseignement).Clairement, nous sortons d'une vision corporatiste de la déontologie des journalistes.

-L'Association n'est pas un tribunal qui prononce des condamnations ; il se veut un lieu de pédagogie « contribuer, selon l'article 2 de ses statuts, par ses réflexions, ses travaux (...) à la prise de conscience de l'importance de la déontologie dans la collecte, la mise en forme et la diffusion de l'information au public ».L'ODI analyse au cas par cas les dysfonctionnements, les dérapages des journalistes et des médias en s'efforçant d'en déceler les causes et d'en tirer les leçons ; dans le rapport annuel qu'il publie (consultable sur son site odi.media), il met aussi en avant les « bonnes pratiques » de la profession.

Bordeaux est la seule ville en région où s'est constitué un groupe ODI qui réunit notamment le journal Sud-Ouest, son association de lecteurs ALIMSO, le Club de la presse et, à titre individuel des journalistes et des formateurs. Il y a , en Gironde, une longue tradition de débats et de rencontres entre journalistes, éditeurs, inventeurs de nouveaux réseaux d'informations, enseignants, illustrée pendant 25 ans par l'Université d'été de la communication. Ce n'est certainement pas un hasard si le fondateur et animateur de cette Université de la communication, Marcel Desvergne, soit aujourd'hui un des piliers du groupe ODI de Bordeaux en tant que président d'ALIMSO.

-